



Genève, le 1^{er} mars 2017

Le Conseil d'Etat

809-2017

Monsieur
Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral des
finances
3003 Berne

Concerne : révision de l'ordonnance régissant la TVA; ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil sur l'objet mentionné sous rubrique et vous faisons volontiers part de notre détermination à son propos.

Notre Conseil soutient cette modification de l'ordonnance régissant la TVA qui fait suite à la révision de la loi sur la TVA en date du 30 septembre 2016.

En vous réitérant nos remerciements de nous avoir offert la possibilité de prendre position sur ce projet de modification, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp